



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Prix de l'innovation biomimétique**

**DOSSIER DE PRESENTATION  
2019**

# SOMMAIRE

<b><u>CALENDRIER DU PRIX</u></b> .....	3
<b><u>I - CONTEXTE ET ENJEUX</u></b> .....	4
<b><u>A - LA NOTION DE “CAPITAL NATUREL” DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></b> .....	4
<b><u>B – BIOMIMÉTISME : ELEMENTS DE DEFINITION</u></b> .....	5
<b><u>C -EXEMPLES D’OPPORTUNITES ET D’INNOVATIONS PAR LE BIOMIMETISME</u></b> .....	6
<b><u>D - LE BIOMIMÉTISME EN FRANCE</u></b> .....	7
<b><u>E - LE BIOMIMÉTISME EN REGION</u></b> .....	8
<b><u>II - OBJECTIFS DU PRIX DE L’INNOVATION BIOMIMETIQUE</u></b> .....	10
<b><u>TYPE D’ACTIONS ELIGIBLES</u></b> .....	10
<b><u>PROJETS NON ELIGIBLES DANS LE CADRE DE CE PRIX</u></b> .....	11
<b><u>PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES</u></b> .....	11
<b><u>CRITERES D’ELIGIBILITE</u></b> .....	11
<b><u>CRITERES DE SELECTION</u></b> .....	11
<b><u>DEROULEMENT DU PRIX</u></b> .....	12
<b><u>1°) LES PREALABLES POUR LES PORTEURS DE PROJET</u></b>	
<b><u>« ENTREPRISE »</u></b> .....	12
<b><u>LE GUICHET UNIQUE REGIONAL</u></b> .....	12
<b><u>LE PARCOURS PERFORMANT ET RESPONSABLE</u></b> .....	13
<b><u>2°) LA PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES</u></b> .....	14
<b><u>ETAPE 1/ REALISATION DE L AUTODIAGNOSTIC (EXCLUSIVEMENT POUR LES PORTEURS DE PROJET « ENTREPRISE »)</u></b> .....	14
<b><u>ETAPE 2 / DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE</u></b> .....	14
<b><u>ETAPE 3/ ATTRIBUTION DES PRIX</u></b> .....	15
<b><u>REPARTITION DES PRIX</u></b> .....	16
<b><u>DEPENSES ELIGIBLES</u></b> .....	16
<b><u>CONTACTS ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</u></b> .....	16

## CALENDRIER DU PRIX

PRIX DE L'INNOVATION BIOMIMÉTIQUE Lancement le 30 mars 2019	
Dépôt des dossiers	31 mai 2019

## I - CONTEXTE ET ENJEUX

### A - LA NOTION DE “CAPITAL NATUREL<sup>1</sup>” DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les acteurs économiques sont habitués à réinvestir pour maintenir le bon fonctionnement du matériel nécessaire à leurs activités. Pouvoirs publics, entreprises et individus y consacrent une partie de leurs budgets, anticipant et rationalisant plus ou moins ce processus. Généralement, une entreprise prévoit par exemple des provisions prélevées chaque année sur le chiffre d'affaire pour amortir le capital investi dans les outils de production.

Une dynamique similaire est observable pour des ressources plus immatérielles comme les formations et compétences. Une part des richesses de chacun est consacrée au renouvellement des savoirs et savoirs faire.

En revanche, il est un facteur de production qui jusqu'à aujourd'hui n'a bénéficié d'aucun réinvestissement significatif : la nature et les écosystèmes. Ils sont pourtant le socle des ressources et des services indispensables à toute activité humaine. La biodiversité, organisée en écosystème, fournit de l'eau, des produits alimentaires, des matières premières comme le bois et l'énergie fossile, produit de l'oxygène, fixe le carbone ou l'azote, épure l'eau, régule la qualité de l'air, du climat, œuvre à la pollinisation et fournit des services culturels tels que le tourisme, l'art, l'architecture, etc.

L'abondance et la diversité de ces écosystèmes a permis le développement économique et humain des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.

Or, cette richesse est aujourd'hui menacée par l'épuisement des ressources naturelles :

- L'érosion de la biodiversité avec un nombre croissant d'espèces disparues (100 fois plus élevé que dans les périodes de stabilité) et menacées. L'IPBES<sup>2</sup> parle même de sixième extinction massive (la cinquième remontant à la transition Crétacé-Paléogène, il y a 65 millions d'années avec la disparition des dinosaures) ;
- Les ressources en eau, la qualité de l'air, le climat sont menacés par une accumulation de facteurs : pollutions, érosion de la biodiversité et des écosystèmes capables de filtrer et de réguler, réactions en chaîne aggravant les déséquilibres (la fonte des glaciers réduit les ressources en eaux, la fonte du pergélisol – sol gelé des régions froides - menace de relâcher de grands volumes de gaz à effet de serre, etc.) ;
- Les ressources énergétiques fossiles : le pic pétrolier fait débat sur la date de son avènement mais sa réalité est communément admise ainsi que la fin de l'énergie bon marché ;
- Les ressources minières : les réserves mondiales de fer sont estimées à 80 ans au niveau de consommation actuelle, celles de terres rares indispensables à toutes les “smart technologies” à... 20 ans ;
- Les ressources alimentaires : les stocks halieutiques s'effondrent, exploités plus vite qu'ils ne peuvent se renouveler, les sols fertiles se raréfient suite aux effets cumulés de l'étalement urbain de l'artificialisation des sols, d'une l'agriculture industrielle et du changement climatique ;

---

<sup>1</sup> Ensemble des ressources naturelles utiles directement à l'homme ou qu'il peut exploiter techniquement et économiquement

<sup>2</sup> Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

Au XXI<sup>ème</sup> siècle, l'humanité devra donc :

- Composer avec certaines raretés ;
- Restaurer au mieux les fonctionnements écologiques dont elle dépend, comme tous les êtres vivants sur terre ;
- Se développer de manière plus harmonieuse voire symbiotique avec son milieu.

Elle peut compter pour cela sur une abondance encore bien réelle : la somme de ses savoirs, connaissances et compétences est prodigieuse et se développe de manière exponentielle. Cette abondance peut nourrir ses capacités d'innovation et d'adaptation qui seront mises à rude épreuve par les défis et enjeux qui attendent l'humanité.

Elle peut également compter sur une source d'inspiration qui capitalise plus de 3,8 milliards d'années « de recherche et développement » (mécanisme évolutif) : le vivant et la biodiversité.

En effet, avec peu d'énergie et sans laisser de déchets toxiques, le vivant a su produire toute sorte de formes, matériaux, procédés, performances et organisations lui permettant de s'adapter à toute sorte de contextes et de contraintes. Le biomimétisme s'inspire de cette créativité pour chercher des solutions durables tant en termes de produits que de procédés et d'organisations.

Ainsi, en s'inspirant du vivant pour le vivant, le biomimétisme révèle un immense potentiel d'innovations dans tous les domaines scientifiques et économiques. Se faisant, il réconcilie création de valeur, progrès humain et respect/restauration des écosystèmes. Il permet de dépasser les impasses actuelles du développement économique tel qu'il fut conçu lors des précédentes révolutions industrielles et ouvre la perspective d'une durabilité commune et effective de l'homme et de la biosphère dont il dépend. Il représente une source inépuisable de solutions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques en cours et futurs.

## **B – BIOMIMÉTISME : ELEMENTS DE DEFINITION**

Le biomimétisme est « une démarche qui consiste à aller chercher son inspiration, pour une innovation durable, dans la nature, où l'on trouve des stratégies à la fois performantes et résilientes pour synthétiser et dégrader des matériaux, se fixer ou se déplacer, stocker ou distribuer de l'énergie, traiter l'information, organiser les réseaux et les échanges et bien d'autres chose encore »<sup>3</sup>

L'ISO 18458 propose une définition normée pour le biomimétisme :

**LA BIO INSPIRATION** : approche créative sur l'observation des systèmes biologiques.

**LA BIOMETIQUE** : Coopération interdisciplinaire de la biologie et de la technologie ou d'autres domaines d'innovation dans le but de résoudre des problèmes pratiques par le biais de l'analyse fonctionnelle des systèmes biologiques, de leur abstraction en modèles et du transfert et de l'application de ces modèles à la solution.

---

<sup>3</sup> Cf. stratégie nationale de la transition écologique 2015-2020

**LE BIOMIMÉTISME** : Philosophie et approches conceptuelles interdisciplinaires prenant pour modèle la nature afin de relever les défis du développement durable (social, environnemental et économique).

**Le Biomimétisme recouvre trois sources d'inspiration :**

- La première approche s'attache aux formes et matériaux présents dans la nature,
- La seconde aux procédés utilisés par le vivant pour répondre au mieux à une nécessité dictée par son environnement (matériaux),
- La troisième aux écosystèmes eu égard de la performance de ces derniers en matière de durabilité, de productivité et d'adaptabilité.

## **C -EXEMPLES D'OPPORTUNITES ET D'INNOVATIONS PAR LE BIOMIMÉTISME**

### **TRANSPORTS**

Des formes et matériaux plus aéro ou hydrodynamiques sont conçus à partir de l'observation de certaines espèces :

- Au Japon, le nez du TGV Shinkansen est inspiré du bec du martin pêcheur qui permet à l'oiseau de plonger dans l'eau sans faire la moindre vague.
- La structure de la peau de requin est reproduite pour améliorer la pénétration dans l'air des avions.
- etc.

### **ENERGIES – CLIMAT**

Ce domaine est sans doute le plus exemplaire puisque la biosphère s'est développée quasi exclusivement à partir de l'énergie solaire. Néanmoins, de nombreuses autres applications issues des créations naturelles sont à l'étude :

- éoliennes imitant les mouvements des ailes d'insectes ou la structure de la nageoire de baleine,
- énergies marines imitant la forme des algues, de la queue du thon ou du requin,
- prototypes de feuilles faisant de la photosynthèse artificielle...,
- recours à la biocatalyse pour effectuer des réactions dans des conditions douces, le stockage de CO<sup>2</sup> sous forme de calcaire grâce à des organismes bioconvertisseurs (projet européen CO<sub>2</sub>solstock4).

### **CHIMIE et MATERIAUX**

Le monde de l'industrie s'inspire également des propriétés de matériaux vivants ou de procédés de fabrication issus d'organismes vivants :

- matériaux autonettoyants imitant la feuille de lotus,
- recherche sur la biominéralisation pour révolutionner les conditions de fabrication des matériaux résistants (toiles d'araignées ayant une résistance équivalente au kevlar tout en étant biocompatible et biodégradable, une éponge du pacifique est capable de fabriquer du verre à température ambiante...)
- etc.

### **AGRICULTURE - AQUACULTURE**

Dans le monde agricole et aquacole, de nouvelles théories et pratiques tirées de l'observation des écosystèmes naturels voient le jour. Découlant de l'agro-écologie, elles participent à l'élaboration d'agro-écosystèmes plus durables. A titre d'exemple, on peut citer les pratiques écomimétiques suivantes :

- Cultiver plusieurs espèces ou variétés sur une même parcelle (cultures associées)
- Diversifier les cultures et y associer du bétail (polyculture-élevage)
- Associer arbres et cultures (agro-foresterie)
- Avoir un couvert végétal permanent sur les exploitations
- Ne pas labourer le sol
- Conserver les haies vives, qui abritent de nombreux insectes utiles et protègent les cultures
- Etc.

Ces pratiques peuvent être également transposées en aquaculture : association de plusieurs espèces, reconstitution des réseaux trophiques, épuration de l'eau par les algues...

## **BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS**

En repensant la ville comme un écosystème, le développement urbain peut également devenir régénératif. Des bâtiments et autres structures artificielles peuvent accueillir certaines espèces végétales et animales, permettre la rétention, la purification et le stockage des eaux de pluie, convertir la lumière du soleil en énergie, le dioxyde de carbone en oxygène, protéger les sols contre l'érosion, digérer les déchets. Par ailleurs la renaturation des cours d'eau est un puissant levier d'atténuation des crues et des inondations, le développement d'éléments de nature dans les espaces publics permet de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et d'améliorer la qualité de l'air, etc.

## **SANTE**

Dans ce domaine également, des innovations peuvent se faire tant sur les formes et matériaux, les procédés et les façons de fonctionner :

- La peau de requin est également un répulsif bactérien et pourrait inspirer la conception de surface pour les hôpitaux
- Un organisme marin peut produire une substance adhésive capable de réparer des fractures osseuses
- Le poulpe inspire un futur robot médical
- Le cerf peut aider à combattre l'ostéoporose

## **ECONOMIE CIRCULAIRE**

Le biomimétisme constitue un des piliers de l'économie circulaire et permet de nourrir toutes ses composantes : utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables, exploitation des ressources renouvelables respectueuses de leurs conditions de renouvellement, écoconception/production propre/approche « cradle-to-cradle » (du berceau au berceau, consommation respectueuse de l'environnement, valorisation des déchets en tant que ressources, traitement des déchets sans nuisance.

## **D - LE BIOMIMÉTISME EN FRANCE**

Créé en 2014, le CEEBIOS répond aux recommandations émises pour la structuration et la mise en œuvre d'une feuille de route nationale du biomimétisme. Par son rôle de réseau, d'interface et d'accompagnement de projets de R&D innovants, le CEEBIOS vise à catalyser la richesse des compétences nationales du monde académique, de l'enseignement et de la R&D industrielle.

LE CEEBIOS identifie trois séries d'enjeux au niveau national <sup>4</sup>:

- Le développement de parcours de formations

<sup>4</sup> Bio mimétisme en France, un état des lieux, juillet 2018

- Des actions structurantes autour des acteurs académiques
- La connexion et le soutien aux universités et industries par le biais de réseaux locaux et de projets bilatéraux en R&D

## E - LE BIOMIMÉTISME EN REGION

La stratégie régionale exposée par la SRDEII adoptée en 2017 présente de nombreux axes convergeant vers les opportunités offertes par le biomimétisme.

La Région a identifié 7 filières d'excellence régionale parmi lesquelles « Energies de demain et écotechnologies : énergie bas carbone, eau et déchets » ; « Santé », dont l'écosystème se structure autour de biotechnologies prometteuses ; « Industrie maritime, portuaire et logistique » qui dispose d'un tissu d'acteurs capables d'œuvrer pour l'environnement et l'aménagement du littoral, les activités sous-marines et l'offshore profond ainsi que pour l'exploitation des ressources biologiques marines (aquaculture, biotechnologies bleues) ; ou encore « Agriculture, Agro-Alimentaire et Cosmétiques » avec une dynamique confirmée en agriculture raisonnée et biologique et une volonté de la région de promouvoir la bio-économie et l'économie circulaire.



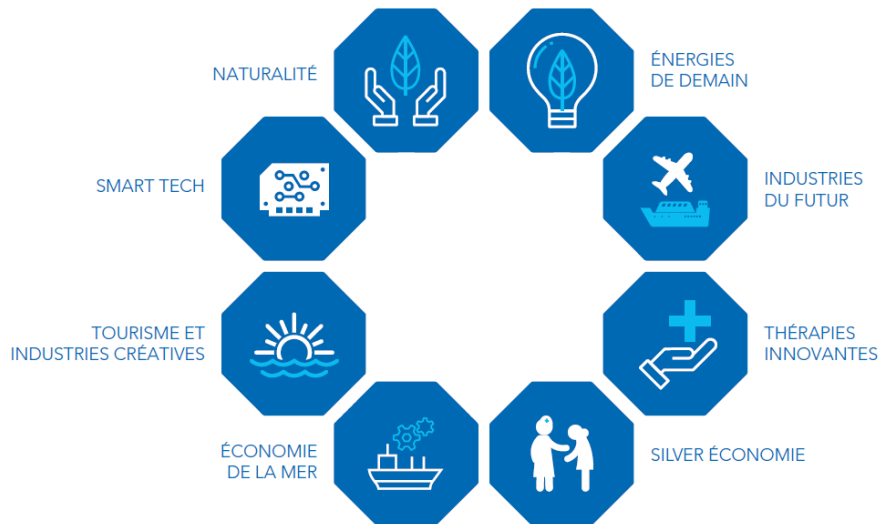
Le SRDEII décrit un positionnement stratégique en optique et photonique avec la plateforme Photonics 21, qui définit les axes stratégiques pour la photonique à l'horizon 2020 ; ainsi que dans les domaines de la chimie et des matériaux, avec un désir de spécialisation vers une chimie verte, bio-sourcée, plus compatible avec le développement durable.

La région espère accompagner les développements de la conception et la production de matériaux haute performance et des technologies de fabrication additive répondant aux exigences de filières régionales de pointe telles que l'aéronautique, le naval, le biomédical. Le SRDEII prône par exemple le « développement d'un matériau composite de 30 à 50% plus léger que l'acier (mais également résistant et recyclable), d'enduits extérieurs isolants, de peintures « auto nettoyantes », ou de matériaux résistants au feu/fumées. »



Les universités d’Aix-Marseille et Nice hébergent de nombreux laboratoires dans le domaine (chimie, matériaux, sciences du mouvement et de l’information). En plus de ce maillage de laboratoires riches en compétences, l’université de Nice offre une licence et deux masters en alternance qui intègrent les concepts tout au long du cursus.

Pour dynamiser l’ensemble de ces filières, la Région SUD Provence Alpes Côte d’Azur concentre ses moyens autour des Opérations d’intérêt régional. Dans ce cadre, elle soutient notamment l’émergence et le développement de projets structurants bénéficiant à un large panel d’acteurs dans chaque filière.



Comme vu précédemment, le biomimétisme peut faire émerger de nombreuses solutions et projets structurants pour l’évolution et le développement de chacune des filières stratégiques en Région SUD Provence Alpes Côte d’Azur.

Des appels à projets/dispositifs soutenus par la Région peuvent indirectement soutenir des projets ayant trait au biomimétisme :

- **AAP « Recherche »** : qui vise à soutenir le développement de projets de recherche interinstitutionnels et interdisciplinaires ainsi que de projets de recherche à caractère exploratoire dans les filières stratégiques et les technologies clés définies par le Schéma régional de développement économique, d’innovation et d’internationalisation (SRDEII) mais aussi en lien avec les priorités du plan Climat – Une cop d’avance.
- **AAP « Rayonnement scientifique »** qui apporte son soutien aux manifestations scientifiques internationales accueillies en Provence-Alpes-Côte d’Azur, ainsi qu’à l’édition scientifique de haut niveau,
- **Fonds d’Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER)** : qui regroupe sous une bannière unique toutes les formes de financement et couvre l’ensemble des besoins des entreprises, quels que soient leur taille et leur stade de vie (ex : aide aux entreprises innovantes par le financement d’études de faisabilité et projets de développement industriel d’entreprises innovantes ; aide pour accompagner des petites entreprises dans leur projet de développement d’activités nouvelles, etc.)
- **Fond Européen de Développement Economique Régional (FEDER)** – 1b qui vise à favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l’enseignement supérieur.

## II - OBJECTIFS DU PRIX DE L'INNOVATION BIOMIMETIQUE

Ce prix vise à favoriser le développement du biomimétisme en région. Comme il a été rappelé précédemment, le biomimétisme est un sujet complexe dont la définition tend à se stabiliser vers plus de durabilité. Les acteurs commencent à se structurer au niveau national avec l'appui du CEEBIOS. En région des acteurs académiques mais aussi économiques, industriels s'intéressent au sujet et expérimentent des projets.

Ce prix vise à soutenir l'émergence de projets concrets biomimétiques.

Les principaux enjeux sont de :

- Sensibiliser les acteurs au biomimétisme,
- Faire reconnaître l'importance du biomimétisme en région et de ses acteurs,
- Afficher un soutien fort de la Région en faveur du biomimétisme,
- Développer et impulser une dynamique en faveur du biomimétisme en région,
- Favoriser le transfert des connaissances biologiques au monde industriel,
- Permettre la mise en œuvre des projets favorisant le biomimétisme en région.

Ainsi, ce prix est conçu pour accompagner des projets s'inspirant de la nature pour innover de façon durable.

Il est destiné à démontrer le caractère opérationnel du biomimétisme et ses applications concrètes par le financement de projets de démonstrateurs en région.

Il a pour but d'identifier, de valoriser et de soutenir les porteurs de projets qui inventent, développent, diffusent des projets biomimétiques.

Les projets lauréats recevront une aide financière visant à accélérer le développement de leurs projets.

Il viendra récompenser les trois meilleurs projets présentés. Une sélection sera effectuée via un jury.

Les trois dossiers seront financés de la façon suivante :

- 30 000 € pour le premier prix,
- 20 000 € pour le deuxième,
- 10 000 € pour le troisième.

Les financements de ces projets pourront être cumulés à d'autres dispositifs régionaux mentionnés plus haut (FIER ou AAP recherche) avec un taux maximum de 80% d'aides publiques. De plus, une articulation avec des projets financés dans le cadre de programme européens dont la Région est autorité de gestion peut aussi être envisagé (FEDER).

## TYPE D' ACTIONS ELIGIBLES

- Les prototypes / pilotes visant à valider de nouveaux procédés et /ou nouvelles techniques,
- Les études de faisabilité technico-économiques visant à mesurer les chances de réussite pour un projet d'investissement.

## PROJETS NON ELIGIBLES DANS LE CADRE DE CE PRIX

- Projets de bio assistance (prélèvements de molécules d'origine biologiques)
- Projets s'inspirant de la nature sans notion de durabilité (retour à la nature)

## PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES

Sont admis à participer à ce concours toutes personnes physiques ou morales (entreprises, associations, laboratoires et organisme de recherche, étudiants, enseignants, chercheurs, établissements d'enseignement supérieur, établissement publics, collectivités territoriales, etc.) implantées en France. A condition de réaliser le projet sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

La notion de projet est définie de la façon suivante : service finalisé, prototype, idée ou concept de service, contribuant à développer des applications biomimétiques.

Les critères d'éligibilité du projet sont :

1. Le.la candidat.e doit être le coordinateur du projet compétent et légitime par rapport aux axes du projet, aux objectifs et au territoire concerné.
2. Le projet doit être mis en œuvre sur le territoire de **Provence-Alpes-Côte d'Azur**.
3. Les projets, les entités porteuses ainsi que leurs éventuels partenaires doivent être **en conformité avec la réglementation**.

Il ne sera admis qu'une seule participation au prix par personne physique et/ou morale.

## CRITERES DE SELECTION

Les projets sont évalués selon les critères suivants :

- pression environnementale (respect des principes du vivant). Ne pourront être retenus que les projets à impact environnemental nul ou positif.
- avantage environnemental de l'application biomimétique par rapport aux produits qu'elle remplace (amélioration d'une étape du cycle de vie/amélioration du cycle de vie complet ou changement du mode de production pour une approche en boucle fermée),
- La non production de déchets (approche intégrée dans cycle de vie du produit/de l'innovation),
- Le caractère innovant et l'originalité du projet, innovation technologique et/ou en termes d'usage et/ou en termes de services ;
- La faisabilité du projet ;
- La capacité du projet à être rapidement opérationnel ;
- La capacité du candidat (en équipe ou non) à porter le projet,
- La pertinence du projet au regard des thématiques suivantes: Changement climatique (énergie renouvelable/chimie verte/transport/économie circulaire/bâtiment) et croissance bleue et agroalimentaire. Plus le projet du candidat répondra à la thématique proposée dans le concours, plus la note sera élevée.
- La disponibilité locale des matériaux utilisés serait un plus.

## DEROULEMENT DU PRIX

### 1°) LES PREALABLES POUR LES PORTEURS DE PROJET « ENTREPRISE »

#### LE GUICHET UNIQUE REGIONAL

Au préalable, il est demandé au porteur de projet « entreprise » de se rapprocher du guichet unique régional pour un accompagnement global de son projet et une orientation vers l'ensemble des sources de financement et accompagnement qui lui permettront de concrétiser son projet.



Entreprises, commerçants et artisans, porteurs de projet... la Région a mis en place "Mon financement", le guichet unique pour faciliter toutes vos démarches. En appelant le **0 805 805 145**, vous disposez d'une information accessible, claire et personnalisée, sur tous les financements à tous les stades de votre entreprise.

Un conseiller-expert de la Région vous rappelle sous 48 h pour prendre en charge votre demande, analyser et identifier les outils et dispositifs les plus adaptés. Il devient votre interlocuteur unique

Le guichet unique vous renseignera sur le nouveau Fonds d'investissement pour les entreprises de la Région (FIER) qui propose des solutions de financement adaptées à tous les stades de vie de l'entreprise.

Création	Plates-formes d'initiatives locales : accord de prêts à taux zéro aux créateurs d'entreprise
Développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Provence-Alpes-Côte d'Azur Emergence : finance l'amorçage et le développement des petites et moyennes entreprises du territoire</li> <li>- ARDAN : appuie les projets dormants d'entreprises</li> <li>- CEDRE : soutient la croissance des entreprises engagées dans la création d'emplois et la responsabilité sociétale des entreprises</li> <li>- AMI (Aide à la Modernisation par l'Investissement) : finance la modernisation des entreprises artisanales</li> <li>- ACO (Appui à la Commercialisation) : aide à la commercialisation des entreprises artisanales</li> </ul>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Unique Interministériel : financent les consortiums (laboratoires, entreprises) ayant un projet collaboratif</li> <li>- Projet d'innovation en Provence-Alpes-Côte d'Azur: financent les études de faisabilité d'entreprises innovantes ou le développement industriel de l'entreprise</li> <li>- Fonds d'amorçage: Prise de participation au capital des petites entreprises innovantes</li> <li>- Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement : Prise de participation au sein des PME innovantes</li> </ul>
Transmission	Fonds régional de garantie : garantie les prêts BPI France
Implantation en région	Outil d'ancrage d'implantation: Aide régionale à l'implantation et à l'ancrage des entreprises créatrices d'emplois
En difficulté	Outil d'ancrage d'implantation pour les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles mais présentant des perspectives sérieuses de développement

---

## LE PARCOURS PERFORMANT ET RESPONSABLE

Dans le cadre d'une politique partenariale la Région, l'Etat, l'ADEME, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la CMA de région soutiennent la diffusion de la **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**. Cette politique, qui cible particulièrement les TPE/PME, est mise en œuvre à travers le **Parcours Performant et Responsable en Provence Alpes Côte d'Azur**.

Le Parcours met à disposition une gamme d'outils permettant aux entreprises d'intégrer la thématique de la RSE dont notamment :

1. un portail d'autoévaluation en ligne [www.monentrepriseresponsable.net](http://www.monentrepriseresponsable.net), qui constitue une première approche de la RSE et permet d'identifier ses forces et ses faiblesses sur cette thématique,
2. une visite RSE réalisée, suite à l'autoévaluation, par une organisation partenaire du Parcours Performant et Responsable (réseau consulaire, pôle de compétitivité, cluster régional, organisation professionnelle...). Cette visite, d'une durée d'une ½ journée,

permet de faire un point sur ses pratiques en matière de RSE et de poser les jalons d'un plan d'actions sur cette thématique.

3. le chéquier-conseil RSE qui permet aux entreprises engagées dans le Parcours Performant et Responsable de bénéficier de 3 jours de conseil pris en charge à 70% par la Région sur les thématiques suivantes : environnement, stratégie économique, social/RH, RSE.

**En condition préalable à son dépôt de candidature, l'entreprise doit effectuer un premier diagnostic : l'auto-diagnostic « Performant et Responsable en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR » sur le site : [www.monentrepriseresponsable.net](http://www.monentrepriseresponsable.net).**

1. Au stade de la pré-candidature (Etape 1 : envoi de la note de pré-candidature), le.la candidat.e fournit la copie de l'auto-diagnostic « Performant et Responsable en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR »
2. Au stade du solde de la subvention, à la fin du projet, le.la lauréat.e inclut le compte rendu de la visite RSE, le plan d'actions RSE et les résultats obtenus dans la demande de versement de la subvention.

## 2°) LA PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES

PRIX DE L'INNOVATION BIOMIMÉTIQUE Lancement le 30 mars 2019	
Dépôt des dossiers de candidature	31 mai 2019
Commission permanente Conseil régional	Octobre 2019

### ETAPE 1/ REALISATION DE L AUTODIAGNOSTIC (EXCLUSIVEMENT POUR LES PORTEURS DE PROJET « ENTREPRISE »)

En amont de tout dépôt de dossiers de candidature, le.la candidat(e) « entreprise » doit réaliser l'auto-diagnostic en ligne « Performant et Responsable en Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Pour les autres types de candidats, cette étape n'est pas nécessaire.

### ETAPE 2 / DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront envoyer leur dossier de candidature par mail en précisant dans l'objet « Prix de l'innovation biomimétique » **avant le 31 mai 2019** et à l'adresse mail suivante :

**biomimetisme@maregionsud.fr**

Le dossier de candidature devra être complet et constitué des documents techniques et administratifs listés ci-dessous:

- **Documents techniques :**

Le candidat présentera son projet de la façon la plus détaillée possible, avec toutefois un maximum de 15 pages.

Les éléments à fournir sont:

- **Fiche descriptive du candidat** (nom du candidat /de la structure, statut juridique, coordonnées postaux du siège social, coordonnées de la personne référente : mail, téléphonique, postales, CV) ;
- **Fiche descriptive et détaillée du projet** avec des éléments répondants aux critères de sélection mentionnés plus haut (pression environnementale et avantage environnemental, caractère innovant, durable de l'innovation, etc.) et préciser les conformités aux dispositions réglementaires ; Le candidat devra présenter l'économie du projet et son financement : différentes pistes de financement du projet (aides, recettes, mécénat...) et modèle économique du projet sous forme d'un business plan en précisant les différentes étapes du projet ;
- **fiche de synthèse ;**

Le candidat est libre de constituer des annexes au dossier de candidature dans lesquels il regroupera des éléments qu'il jugerait nécessaire d'ajouter. Il est possible d'ajouter une présentation du projet sous forme de powerpoint, vidéo, ou autre type de support.).

- **Documents administratifs :**

- SIRET ;
- RIB ;
- JO pour les associations ou Kbis pour les entreprises ;
- Statuts de la structure ;
- Compte du dernier exercice ;
- Attestation de De Minimis (2017-2019) ;
- Attestation de régularisation fiscale et sociale ;

Les prix attribués aux lauréats seront remis, par mandat administratif.

Les prix ne peuvent être transmis à un tiers. Les prix ne pourront être échangés contre quoi que ce soit. Dans le cas d'une participation en équipe, c'est le référent qui recevra le prix.

**Les dossiers doivent être complet au moment du dépôt.**

Tout dossier incomplet et/ou déposé en dehors de la date limite de dépôt sera déclaré inéligible.

Toute participation comportant des informations inexactes ou incomplètes ne peut pas être prise en compte et disqualifie le participant.

ETAPE 3/ ATTRIBUTION DES PRIX

Lorsque le dossier de candidature est complet, il sera analysé par un jury qui sélectionnera les trois meilleurs projets au regard des critères de sélection définis.

Cette proposition pourra ensuite être présentée à la Commission Permanente du Conseil Régional, qui votera ou non l'attribution du prix au candidat.

Aucune information ne sera donnée aux candidats avant la Commission Permanente. Les candidats seront informés de la décision par un courrier après la Commission et le contrôle de légalité de la délibération (en moyenne 10 jours après le vote de la Commission).

A titre indicatif, il est prévu de présenter les candidatures à la Commission Permanente d'octobre 2019.

La Région se réserve le droit de modifier les critères d'intervention à tout moment et de relancer un nouveau prix.

## **REPARTITION DES PRIX**

Les trois projets lauréats seront financés de la façon suivante :

- 30 000 € pour le premier prix,
- 20 000 € pour le deuxième,
- 10 000 € pour le troisième.

En outre, la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrira dans le cadre du système d'aides internes en vigueur ainsi que des règles de financement de l'Union Européenne (*notamment règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014 du 17 juin 2014, régime cadre SA 40391 et encadrement 2014/C 198/01 relatifs aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation ; régime cadre SA 40405 relatif à la protection de l'environnement et règlement de minimis n° 1407/2013 du 18 décembre 2013*).

## **DEPENSES ELIGIBLES**

Seules les dépenses, qui concourent à la réalisation du projet pourront prétendre à un soutien financier du prix.

Les dépenses, même prévisionnelles, doivent être suffisamment détaillées et, le cas échéant, n'être constituées que de la quote-part, précisée et justifiée, imputables au projet.

Sont pris en compte les coûts hors taxes (HT), si le maître d'ouvrage récupère la TVA, et toutes taxes comprises (TTC), dans le cas contraire, ou en hors TVA récupérable auprès du Trésor Public (HTR), s'il la récupère que partiellement.

## **CONTACTS ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**



En cas de doute sur l'éligibilité du projet et pour tous renseignements ou conseils complémentaires relatifs au montage du dossier, il est possible de contacter la personne suivante :

**Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement**  
**Service Environnement et Biodiversité**  
Sarah JEANROY : [sjeanroy@maregionsud.fr](mailto:sjeanroy@maregionsud.fr)

- F I N -